
SORHOGEKO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de Coublevie

RAPPORT **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice clos le 31 décembre 2022

Association Maison Familiale Rurale de Coublevie
La Dalmassière – 38500 Coublevie

Ce rapport comporte 30 pages

Association Maison Familiale Rurale de Coublevie

Siège social : La Dalmassière – 38500 Coublevie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Coublevie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 16 mars 2023



*Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes*

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	19 305,96	19 305,96		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	268 487,63	11 977,71	256 509,92	257 154,23
Constructions	3 037 546,40	2 252 707,11	784 839,29	783 951,57
Installations techn., matériel et outil. ind.	105 736,47	105 631,76	104,71	204,70
Autres	352 264,43	310 706,57	41 557,86	44 627,35
Immobilisations corporelles en cours	98 690,48		98 690,48	98 690,48
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 242,69		4 242,69	4 176,90
Prêts				
Autres	4 693,90		4 693,90	4 693,90
TOTAL (I)	3 890 967,96	2 700 329,11	1 190 638,85	1 193 499,13
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	528,33		528,33	411,22
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	343 250,00	3 747,44	339 502,56	280 449,47
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	72 685,38		72 685,38	55 002,18
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	596 024,75		596 024,75	673 744,34
Charges constatées d'avance	39 363,38		39 363,38	5 603,85
TOTAL (II)	1 051 851,84	3 747,44	1 048 104,40	1 015 211,06
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 942 819,80	2 704 076,55	2 238 743,25	2 208 710,19

BILAN PASSIF

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 059 655,19	831 315,86
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 212,78	228 339,33
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 056 442,41	1 059 655,19
Fonds propres consommptibles		
Subventions d'investissement	457 143,55	479 116,23
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 513 585,96	1 538 771,42
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 344,00	16 057,92
Provisions pour charges	24 525,80	37 374,77
TOTAL (III)	35 869,80	53 432,69
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 746,80	60 055,71
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 658,73	102 082,64
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	91 131,30	83 230,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 303,79	27 083,48
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	393 446,87	344 054,00
TOTAL (IV)	689 287,49	616 506,08
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 238 743,25	2 208 710,19

COMPTE DE RÉSULTAT (LISTE)

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	27 294,00	23 812,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	664 250,45	595 972,40
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 174 660,07	1 199 061,13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 500,00	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 936,51	38 032,37
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		30,81
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 898 641,03	1 856 908,71
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	112 973,56	94 534,43
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	690 142,07	514 009,41
Aides financières	5 065,57	
Impôts, taxes et versements assimilés	27 048,96	29 254,36
Salaires et traitements	746 618,08	687 441,64
Charges sociales	266 173,85	253 844,54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 745,79	67 978,32
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 365,75	3 113,91
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 921 133,63	1 650 176,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-22 492,60	206 732,10
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 709,33	69,84
Autres intérêts et produits assimilés		406,22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 709,33	476,06
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	451,82	681,54
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	451,82	681,54
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 257,51	-205,48

COMPTE DE RÉSULTAT (LISTE)

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-21 235,09	206 526,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	642,75	80,99
Sur opérations en capital	21 972,68	21 972,68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 615,43	22 053,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 593,12	240,63
Sur opérations en capital		0,33
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	4 593,12	240,96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	18 022,31	21 812,71
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 922 965,79	1 879 438,44
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 926 178,57	1 651 099,11
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 212,78	228 339,33

MFR DE COUBLEVIE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de COUBLEVIE est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1091.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi

Maison du Cheval- La Dalmassière -396 Route du Guillon-38500 COUBLEVIE

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

FORMATIONS PROPOSEES

- 4e/3e enseignement agricole, élèves ministère
- CAPA palefrenier soigneur, niveau V, enseignement agricole, élèves ministère
- BAC PRO Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique, niveau IV, enseignement agricole, élèves ministère
- BPJEPS Moniteur d'équitation, niveau IV, Jeunesse et sport, apprentis
- CQP ASA, Formation continue (financement CARED et personnel)

Autres Activités

- *Locations de salles*

MOYENS MIS EN ŒUVRE

LOCAUX

Superficie des locaux : 3016 m²

13 salles de cours, 1 atelier, 1 laboratoire, 1 dortoir

MOYENS HUMAINS : 36 salariés soit 25 ETP dont 19 constitue l'équipe pédagogique,

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler sur cet exercice

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2022, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2022 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2023 par le Conseil d'administration.

1.1. METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncées par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

Il n'y a pas de changement à l'ouverture de l'exercice.

2. COMPARABILITE DES COMPTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31/12/2022 est le second exercice d'application du règlement ANC 2018-06.

Des changements affectent encore certains postes du bilan et du compte de résultat et influe sur la comparaison avec l'exercice précédent mais il n'y a pas de modifications notoires

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,	40 ans
- Agencements et installations,	de 5 à 15 ans
- Mobilier et Matériel de bureau	de 3 à 5 ans

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Créances douteuses :

- Valeur début exercice : 6 663.77 €
- Reprise de l'exercice : 4 365.75 €
- Dotation de l'exercice : 1 449.42 €
- Valeur fin de l'exercice : 3 747.44 €

Provisions pour risques :

- Provision pour risque prud'hommes :
 - Valeur en début d'exercice : 11 344.00 € -
 - Reprise de l'exercice : 0.00 €
 - Valeur fin exercice : 11 344.00 €
- Provisions pour litiges
 - Valeur en début d'exercice : 4 713.92 € -
 - Reprise de l'exercice : 4 713.92 €
 - Dotation de l'exercice 0.00 €
 - Valeur fin exercice 0.00 €

IFC

- Valeur début exercice : 37 374.77 €
- Reprise de l'exercice : 12 848.97 €
- Valeur fin exercice : 24 525.80 €

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Ils tiennent compte non seulement des éléments non liés à l'activité normale de la MFR mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant

5.4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

Voir annexe

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CRÉDIT BAIL

ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS

EFFETS DE COMMERCE

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LES ENGAGEMENTS

DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

LES EFFECTIFS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations sulte à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	19 306				
	Terrains		267 377		1 111		
		Sur sol propre	2 348 545				
	Constructions	Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	634 953		54 048		
	CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels		105 962			
			Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Autres immos corporelles	Matériel de transport	77 176			
			Matériel de bureau & mobilier informatique	217 651		4 407	
		Emballages récupérables & divers	61 806		5 654		
		Immobilisations corporelles en cours	98 690				
	Avances et acomptes						
	TOTAL	3 812 161		65 220			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés		4 177		66		
	Prêts et autres immobilisations financières		4 694		1 530		
	TOTAL	8 871		1 596			
TOTAL GENERAL			3 840 338		66 816		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation	
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine	
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			19 306		
	Terrains				268 488		
		Sur sol propre			2 348 545		
	Constructions	Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. armé. cons			689 001		
	CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		226		105 736	
			Inst. gal. agen. armé. divers				
		Autres immos corporelles	Matériel de transport			77 176	
			Mat. bureau, inform., mobilier	11 532		210 526	
		Emb. récupérables & divers	2 899		64 562		
		Immobilisations corporelles en cours			98 690		
	Avances et acomptes						
	TOTAL	14 656		3 862 725			
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				4 243		
	Prêts & autres immob. financières		1 530		4 694		
	TOTAL	1 530		8 937			
TOTAL GENERAL			16 186		3 890 968		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	19 306			19 306
TOTAL	19 306			19 306
Terrains	10 223	1 755		11 978
Constructions	1 784 273	29 763		1 814 036
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	415 274	23 397		438 671
Inst. techniques matériel et outil. industriels	105 757	100	226	105 632
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles	77 176			77 176
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	185 704	8 445	11 532	182 617
Emballages récupérables divers	49 126	3 836	2 049	50 913
TOTAL	2 627 533	67 296	13 806	2 681 023
TOTAL GENERAL	2 646 839	67 296	13 806	2 700 329

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier Inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. gales agen. aménag constr.					
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Inst. gales agen. aménag. divers					
Autres immobs corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau et mob. informatique					
Emballages récupérables divers					
Immobs financières					
Titres mis en équivalence					
Titres de participations					
Autres					
	TOTAL				
Stocks					
Créances	6 664	1 449	4 366	3 747	
Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL GÉNÉRAL	6 664	1 449	4 366	3 747

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	16 058		4 714	11 344
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	37 375		12 849	24 526
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL	53 433		17 563	35 870
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	6 664	1 449	4 366	3 747	
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL	6 664	1 449	4 366	3 747
	TOTAL GÉNÉRAL	60 096	1 449	21 929	39 617
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		1 449	21 929	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	16 057,92		4 713,92		11 344,00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	37 374,77		12 848,97		24 525,80
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	53 432,69		17 562,89		35 869,80
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		1 449,42	17 562,89	4 365,75	
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES STOCKS

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	411,22	117,11		528,33
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	411,22	117,11		528,33

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 694		4 694
	Clients douteux ou litigieux	9 834	9 834	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	333 416	333 416	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 039	1 039	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 219	2 219	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	1 000	1 000	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	68 428	68 428		
Charges constatées d'avance	39 363	39 363		
TOTAUX		459 993	455 299	4 694
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		39 363
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	39 363

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 737	
Autres créances	63 613	
Disponibilités		
	TOTAL	65 350

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	831 315,86		831 315,86	228 339,33			1 059 655,19
Excédent ou déficit de l'exercice	228 339,33		228 339,33		-3 212,78	228 339,33	-3 212,78
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	479 116,23		479 116,23				
Subventions d'investissement		479 116,23	479 116,23			21 972,68	457 143,55
TOTAUX	1 538 771,42	479 116,23	2 017 887,65	228 339,33	-3 212,78	250 312,01	1 513 585,96

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	35 747	14 425	21 322	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	135 659	135 659		
Personnel & comptes rattachés	30 694	30 694		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	52 687	52 687		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 750	7 750		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	33 304	33 304		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	393 447	393 447		
TOTAUX	689 287	667 966	21 322	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	24 296			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	393 447
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	393 447

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 852
Dettes fiscales et sociales	37 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	27 448
TOTAL DES CHARGES À PAYER	79 386

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

082468 - ASS MFR COUBLEVIE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	25,00	25,30
Ingénieurs et cadres	19,00	21,24
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	6,00	4,06
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		